# TOURS SUR MEYMONT

## BULLETIN MUNICIPAL N°37–JUIN 2020

*Sont absents sur la photo :*
*CHOMETTE Jordan, GROISNE David et MICOLON DE GUERINES Christophe*

### LE MOT DU MAIRE

**Madame, Monsieur,**

C'est avec le déconfinement que nous avons pris nos fonctions et c'est avec beaucoup d'émotions que nous vous remercions de votre confiance.

Nous mettrons tout en œuvre pour le bien être de notre Commune avec une première année complétement bouleversée.

Vous trouverez au verso la liste des conseillers municipaux, leurs coordonnées et leurs domaines d'intervention.

Nous souhaitons à tous un avenir proche plus réjouissant.

Bonne lecture.

Le Maire,
**Denis COMBRIS**

**MAIRIE DE TOURS SUR MEYMONT LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AUX ELECTIONS DE 2020**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **BOITHIAS Ludovic** | Vialatte – 63590 CUNLHAT<br>Ludovic.boithias@cg63.fr | 06 82 48 20 66 | Conseiller (*) |
| **CHABRIER PEYRET Mireille** | Sagnes – 63590 TOURS sur MEYMONT<br>mireille.peyret-chabrier@orange.fr | 06 70 03 25 15 | Conseillère (*) |
| **CHOMETTE Jordan** | 24 La Barge – 63590 CUNLHAT<br>jordan.chomette@hotmail.fr | 06 78 01 67 35 | Conseiller (*) |
| **COMBRIS Denis** | L'Oligne – 63590 TOURS sur MEYMONT<br>maire.deniscombris@gmail.com | 07.54.37.06.65 | **Maire** |
| **CROZIER Hervé** | Sagnes – 63590 TOURS-sur-MEYMONT<br>herve.crozier1@orange.fr | 06 80 26 14 00 | Conseiller (*) |
| **FROUART Jean-Michel** | 58 Route de Giroux – 63590 TOURS sur MEYMONT<br>frouart@orange.fr | 04.73.70.70.46 ou 06.92.19.38.93 | Conseiller (*) |
| **GROISNE David** | 37 Route de Giroux – 63590 TOURS sur MEYMONT<br>david.groisne@orange.fr | 06 07 16 28 58 | Conseiller (*) |
| **MENIER Laurent**<br>***chargé de la voirie et du Petit Patrimoine*** (*) | 57 Route de Giroux – 63590 TOURS sur MEYMONT<br>laurent.menier@cg63.fr | 09.77.48.64.90 ou 06.30.72.75.07 | **2éme Adjoint** |
| **NIVET Emmanuelle** | 10 Impasse de Chantoiseau – 63590 TOURS sur MEYMONT<br>ema6402@hotmail.fr | 06 63 46 26 96 | Conseillère (*) |
| **MICOLON DE GUERINES Christophe**<br>***chargé des terrains et bâtiments communaux, de l'état des lieux salles et logements, de l'environnement et de l'aménagement du bourg et des villages*** (*) | 30 Route de Giroux – 63590 TOURS sur MEYMONT | 06 45 58 33 54 | christophedeguerines@gmail.com **3éme Adjoint** |
| **PONS Stéphane** | Montadert – 63590 TOURS sur MEYMONT<br>pons.stephane@rocketmail.com | 04.73.70.70.63 ou 06.50.37.35.06 | Conseiller (*) |
| **RIONNET Régis**<br>***chargé des associations et des affaires sociales*** (*) | Route de Giroux – 63930 AUGEROLLES<br>nanieregis63@hotmail.fr | 06 71 02 50 51 | **4éme Adjoint** |
| **RODARIE Stéphane** | 8 Impasse de Chantoiseau – 63590 TOURS sur MEYMONT<br>stephane.rodarie@gmail.com | 06 83 67 28 04 | Conseiller (*) |
| **SAIS William**<br>***Chargé de la communication (site internet, bulletins municipaux…) de la culture et du personnel technique communal*** (*) | La Collange – 63590 TOURS sur MEYMONT | 09.80.56.08.05 ou 06.64.84.15.11 | **1er Adjoint**<br>williamsais@free.fr |
| **TAILHANDIER Patricia** | 1 Chemin du Verger Conservatoire – 63590 TOURS sur MEYMONT<br>ptailhandier@bbox.fr | 06 83 07 23 26 | Conseillère (*) |

(*) Liste non exhaustive : les conseillers municipaux feront tous partie de commissions qui seront mises en place au fur et à mesure des besoins lors des séances du Conseil qui, dans un premier temps, compte tenu de la situation sanitaire, se tiendront à huis clos ; les adjoints pourront également se voir attribuer d'autres fonctions

## REGLEMENTATION SUR LES BRUITS DE VOISINAGE

**L'article R. 1336-7 du Code de la Santé publique et l'arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme du 16 avril 1991, modifié le 26 juillet 1994, art. 5,** relatif aux bruits de voisinage, imposent des horaires afin de limiter les nuisances sonores telles que le bricolage **(perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc.),** le jardinage **(tondeuses à gazon)** ou toutes autres activités pouvant nuire à la tranquillité du voisinage **(musique trop forte).**

**Les horaires imposés sont donc :**
**- les jours ouvrables de 8h à 20h**
**- les samedis de 9h à 19h**
**- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

## REGLEMENTATION SUR l'ECOBUAGE

**Les types de feux prévus à l'article 1 de l'arrêté n°12/01328 du 02 Juillet 2012, à savoir, le brûlage de déchets végétaux agricoles ou assimilés, l'écobuage et l'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion financière sont interdits pendant la période d'urgence sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19 définie par le décret du 23 mars 2020.**

**En dehors de cette période d'urgence sanitaire, les feux de plein air restent réglementés par l'arrêté préfectoral n°12/01328 du 2 juillet 2012.**Cet arrêté précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opération doit être réalisée.

Cette règlementation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier

Pour toute information sur la pollution atmosphérique en cours dans le département, consultez le site : https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/

**Les types de feux autorisés toute l'année sous réserves**
- feux pour méchouis ou barbecues, feux de camp, feux de Saint-Jean,
- travaux de désherbage à l'aide de de désherbeurs thermiques,
- artifices de divertissement (fusées d'artifices, feux de Bengale, pétards).

**Les types de feux autorisés sous réserves et avec une période d'interdiction du 1er juillet au 30 septembre (sans dérogation)**
- l'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion forestière,
- déchets végétaux agricoles ou assimilés,
- l'écobuage. Ce type de feu est soumis à déclaration préalable en mairie au moyen du formulaire de déclaration préalable écobuage (disponible en mairie) pendant la période du 1er octobre au 30 juin.

**Les interdictions permanentes**
- les lanternes célestes (lanternes chinoises ou thaïlandaises),
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales, agricoles,
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers : les déchets végétaux ménagers incluent les déchets verts dits de jardin (herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'élagages et autres résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre de collecte des ordures ménagères)

## PROLONGATION DE LA POSTURE VIGIPIRATE

Les dispositions relatives à l'adaptation de la posture VIGIPIRATE « automne 2019 – printemps 2020 » S'appliquaient du 18 octobre 2019 au 14 mai 2020 ; mais compte tenu du contexte lié à l'état d'urgence sanitaire, la posture est prolongée jusqu'à nouvel ordre.

## VIGILANCE CONCERNANT LES USAGES DE L'EAU

Le département du puy-de-dôme a été placé en situation de vigilance jusqu'au 30 octobre 2020 compte tenu du niveau très bas des nappes phréatiques. **Toute la population doit être sensibilisée à limiter sa consommation d'eau**. Cette vigilance concerne l'eau qui provient des réseaux publics, mais également celle issue des milieux naturels.

## VOTRE COLONNE À TEXTILE A ÉTÉ DÉPLACÉE AU POINT TRI DU CIMETIÈRE

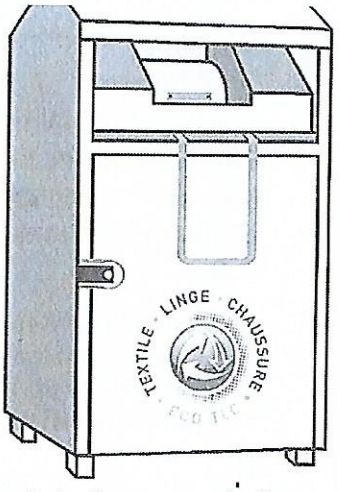


**En 2019**, grâce aux efforts de tous les habitants, la colonne à textile de **Tours-sur-Meymont** a récolté 40% de textile en plus qu'en 2018, **soit 746 KG de plus que l'année précédente. Il s'agit de la meilleure progression de tout le territoire d'Ambert Livradois Forez !**

Ne relâchons pas nos efforts et continuons d'apporter les textiles, chaussures, linge de maison et maroquinerie.Même abimés, tachés ou déchirés (pourvu qu'ils ne soient pas souillés) nos textiles peuvent avoir une deuxième vie. Ils seront déchiquetés afin de produire de l'isolant thermique pour les maisons ou du rembourrage.

## DEUX COMPOSTEURS et UN COMPOSTFLEUR

Deux composteurs sont désormais installés dans le bourg : un sur la place du Marronr de la Bascule. Ils sont destinés aux déchets organiques (épluchures et restes de fruits et de légumes ...). Ces équipements permettent aux personnes n'ayant pas la place de mettre un composteur dans leur jardin de se débarrasser de ce type de déchet et d'alléger le poids des poubelles.

Le coût que représente la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères s'élèvait en 2019 à 337 € / tonne soit 75 € / habitant / an sur le territoire d'Ambert Livradois Forez. Ce coût est supporté en partie par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui est basée sur le foncier bâti et dont le taux est de 12,20 % ! Afin de maîtriser le montant de cette dépense il est donc primordial de trier nos poubelles.

L'analyse des ordures ménagères récoltées en 2016 démontre cependant que 30 % de leur contenu est constitué de déchets recyclables ce qui signifie qu'une personne sur 3 ne trie pas encore et que 31 % du poids des ordures ménagères est constitué de biodéchets.

A compter de 2025 la loi sur les biodéchets imposera leur détournement des ordures ménagères. Pour inciter la population à trier davantage, elle prévoit une très forte augmentation des coûts de traitement qui se répercutera bien sûr sur la note que les particuliers devront payer !

Pour toutes ces raisons il est indispensable de se préparer pour l'avenir en nous efforçant de trier mieux et plus. Ainsi la commune a fait le choix de mettre en place un bac réservé aux déchets verts à proximité de la porte d'entrée du cimetière (compostfleurs).

## POINTS DE TRI SELECTIF

Sur la commune, il existe plusieurs points d'apports volontaires destinés à récupérer les déchets ménagers qui englobent tous les résidus produits par les ménages et assimilés (certaines collectivités et certains commerçants). Ils regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou pas encore recyclées), les recyclables secs (journaux, papiers, carton, magazines, verre, aluminium, plastique) et les recyclables dits humides, organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...).

Les points d'apports volontaires comportent des bacs de 660 litres avec des couvercles de couleur verte et des bacs avec couvercle de couleur jaune.

Les bacs avec couvercle vert permettent de collecter les ordures ménagères non recyclables et les bacs avec couvercle jaune les déchets recyclables.

Les déchets recyclables que l'on peut déposer dans ces bacs sont les cartons, les papiers, les journaux, les magazines, les emballages en aluminium et en acier, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique.

Les déchets recyclables dits humides, organiques ou fermentescibles ne doivent pas être déposés dans ces bacs mais apportés en déchetterie pour être valorisés.

Malheureusement malgré les différentes informations qui ont pu être apportées par le passé il est décevant de voir que des objets divers sont déposés sur les points d'apports volontaires alors qu'ils devraient être acheminés en déchetterie. Contrairement à ce que certains peuvent penser, ces objets ne sont pas ramassés par les éboueurs mais par les employés communaux qui passent un nombre d'heures considérable pour nettoyer ces emplacements. Au final ces actes d'incivilité coûtent cher à la commune aussi, un appel est lancé à la population pour veiller au respect de ces règles.

## DECHETERIE DE CUNLHAT

Depuis la dernière semaine de mai, toutes les déchèteries de la communauté de communes Ambert Livradois Forez sont de nouveau ouvertes au public sans prise de rendez-vous préalable. Toutefois, des règles doivent être respectées : -port du masque obligatoire,

-respect des gestes barrières : pas plus de 5 voitures en même temps ; la 6éme doit patienter.

## VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Les dates retenues pour les fosses toutes eaux, bacs à graisses sont les 30 juin 09 et 23 juillet 2020.

Il faut s'inscrire auprès de Aurélie HEYRAUD RIBES au SPANC au 04.73.82.76.95 ou aurelie.ribesambertlivradoisforez.fr

## Informations sanitaires

•Le Ministère de la Santé a conçu des fiches téléchargeables autour des symptômes du COVID-19 et des attitudes à adopter en cas de contamination :

Pour plus d'information concernant le coronavirus COVID-19
je peux consulter le site « www.gouvernement.fr/info-coronavirus » ou appeler le numéro vert 0800 130 000

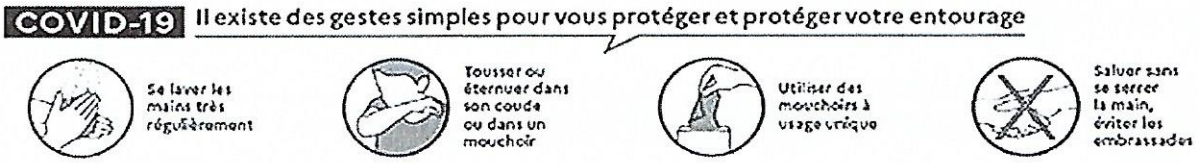


**Eviter les regroupements – Respecter une distance de sécurité d'1 m à 1,50 m entre chaque personne**

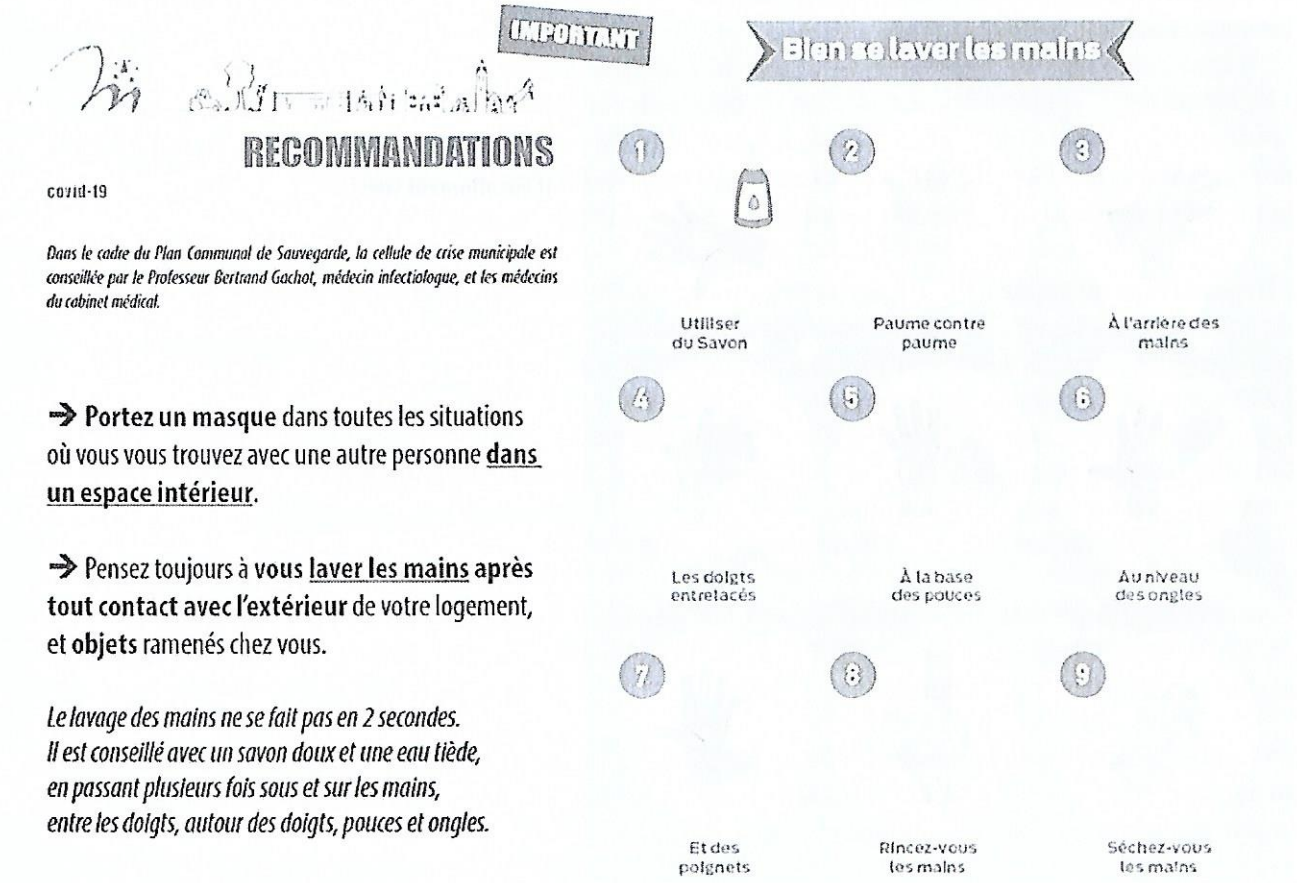


## Sites utiles

• Pour toutes informations le site de la Préfecture :
**http://www.puy-de-dome.gouv.fr/informations-coronavirus-covid19-a8152.html**
• Le site du Gouvernement
**https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus**
• Le site du Ministère de la Santé :
**https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses**
• Le site du Ministère du Travail :
**https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries**
• Le site du Ministère de l'Économie :
**https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises**

## Continuer à s'alimenter tout en limitant les déplacements

Vous trouverez ci-dessous la liste des fournisseurs locaux **(liste non exhaustive pouvant être modifiée à la demande de producteurs ou commerçants locaux qui auraient pu être oubliés)** avec les services qu'ils peuvent vous proposer :

- **Pain – Gâteaux :** Jean-Claude Gauthier- 40 route de Giroux – Tours sur Meymont – 04 73 70 87 04 ouverture tous les jours du mardi au dimanche de 6h30 à 12h (livraison possible) ;

- **Oeufs :** Aurélie Paul – Parinet – Tours sur Meymont - 06 89 34 38 85 (sur commande) ;
Samedi 13 juin, vente de poules de réforme à 3 € l'unité : merci de réserver

- **Saucisse fraîche, chair à saucisse, saucisson sec, saucisson à cuire :** Salaisons Lorentz 06 61 73 28 50 salaisonlorentz@gmail.com - (sur commande à retirer à la salaison les mercredis matins);

- **Volailles (poulets – pintades) :** Ferme des Diroux – Tours sur Meymont – 06 37 34 02 81 - (à retirer sur place ou livraison possible) ;

- **La ferme des Rodilles** clôture sa saison de plants. Ils remercient vivement les personnes qui sont venues soutenir l'agriculture locale. Désormais, les premiers légumes arrivent ! Ils commencent la distribution de paniers ce vendredi 5 juin à la ferme le vendredi soir. Ils sont également présents sur le marché de Cunlhat le mercredi matin. Ils vous souhaitent une bonne année de jardinage. Site internet : lafermedesrodilles.fr

- **Réservation de repas :** Le Chouette restaurant - 06 32 95 53 13 – 04 73 40 58 07
lechouette.restaurant@orange.fr – site internet : www.lachouetteepicerie.com
Les formules : Entrée-dessert : 14€ - Plat-dessert : 19€ - Entrée-plat : 23€ - Entrée-plat-dessert : 28€
Les menus des livraisons sont publiés chaque mercredi sur le site internet.
Livraison : La livraison aura lieu de 15h à 18h00 le samedi.
Gratuite pour les communes de Tours sur Meymont, St Gervais sous Meymont et Cunlhat.
Facturée 2€ pour les autres communes.
Le Chouette restaurant est ouvert le dimanche midi sur réservation.

- **Fruits et légumes :** Alain et Chantal Besse – Le Roussel – Domaize – 06 71 10 17 68 Alain
- 06 31 15 28 26 Chantal - primbesse@orange.fr – Commandes par téléphone ou par mail (à retirer sur place - livraison possible à domicile) ;

- **Viande – Charcuterie :** Boucherie de la Fontaine – 5 place du Marché – Cunlhat – Ouverture du mardi au samedi : 8h/12h30 – 15h/18h – Produits issus de fermes locales – Fabrication maison – 04 73 72 22 87 (à retirer sur place ou sur commande) ;

- **Epicerie – Produits frais – Gaz :** 8 à Huit – Zone Artisanale – 04 73 72 31 31 – Ouverture du mardi au samedi : 8h30/12h15 – 15h/19h30 – dimanche : 8h30/12h – lundi : 15h/19h30 - (à retirer sur place ou sur commande) ;

- **Epicerie – Produits frais – Fruits et légumes – Viande – Charcuterie -Poisson frais :** Livradois Discount – Roussy – Cunlhat – 04 73 72 37 49 - Ouverture du lundi au samedi : 8h/12H30 – 14h/18h – dimanche : 8h/12h30 – 15h30/18h - (à retirer sur place ou sur commande) ;

- **Epicerie – Produits frais :** Petit Casino – 11 place du Marché – Cunlhat – 04 73 72 09 59 - Ouverture du mardi au samedi : 7h30/12h30 – 15h30/19h – dimanche : 8h/12h – fermé le lundi - (à retirer sur place ou sur commande – livraison possible à partir de 30 € d'achat) ;

- **Fromage (fourme, tomme, brique, gaperon, fromage frais) :** Gaec de la Bergeronnette - Saudut – Olliergues – 06 98 67 83 31 (à retirer sur place : 17h30 / 19H30 ou livraison possible gratuite

## Organisation des services communaux

Depuis mardi 24 mars, il avait été décidé de limiter au maximum l'accès à la mairie et à l'agence postale pour protéger au mieux les usagers et le personnel communal.
**Le public pourra désormais accéder à la mairie le matin du mardi au vendredi de 9h à 11h30 et le samedi de 9h à 11h et l'après-midi du mardi et du jeudi de 13h30 à 16h30.**
**En ce qui concerne l'agence postale, elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et le samedi de 9h à 11h.**

**La porte reste fermée à clé : il faudra donc frapper afin qu'un agent vous ouvre**

Comme il était mentionné dans les précédents bulletins, les mairies doivent avoir une attention particulière vis à vis des personnes vulnérables :
**- personnes de plus de 70 ans, femmes enceintes, personnes souffrant d'une insuffisance rénale chronique dialysée, d'une insuffisance cardiaque grave, d'une cirrhose au stade B, d'une pathologie chronique respiratoire, d'une obésité morbide, les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications et les personnes immunodéprimées.**

Les personnes répondant à ces critères **qui ne sont pas exhaustifs,** mais aussi toutes celles qui ont des difficultés ou des craintes pour se déplacer, peuvent sans hésitation contacter la mairie. En effet, nous avons mis en place une possibilité de livraison des courses pour des commandes passées chez les commerçants suivants :
- Boucherie de la Fontaine ;
- 8 à huit ;
- Livradois Discount ;
- Petit Casino (commandes inférieures 30€ - Pour les commandes d'un montant supérieur Petit Casino assure la livraison) ;

Pour bénéficier de cette possibilité de livraison, vous devez passer commande auprès des commerçants listés ci-dessus **les jeudis matins et les vendredis matins et en informer de suite la mairie.** Les employés communaux récupéreront vos achats les vendredis après-midi pour vous livrer. **Le paiement se fera par chèque à la livraison.**

**Des masques** en tissu sont encore disponibles en mairie au prix de 2 € l'un

## MESSES

Samedi 06 juin : 18h30 Cunlhat
Dimanche 07 juin : 9h30 Néronde sur Dore
11h Courpière
Samedi 13 juin : 18h30 Olliergues
Dimanche 14 juin : 9h30 Sainte-Agathe
11h Courpière
Samedi 20 juin : 18h30 Augerolles
Dimanche 21 juin : 9h30 Sermentizon
11h Courpière
Samedi 27 juin : 18h30 St-Flour-l'Etang
Dimanche 28 juin : 9h30 Vollore-Ville
11h Courpière
Samedi 04 juillet : 18h30 St-Gervais-sous-Meymont
Dimanche 05 juillet : 11h Courpière

## INFOS PRATIQUES

**Mairie Tours-sur-Meymont :**
Tél. 04.73.70.87.10 - Fax 04.73.70.71.83
E-mail : mairie.tours.sur.meymont@orange.fr
Ouverture du mardi au vendredi 9H à 11H30- le mardi et le jeudi de 13H30 à 16H30 et le samedi de 9H à 11H

**Agence postale dans les locaux de la Mairie de Tours-sur-Meymont :**
Tél. 04.73.70.87.00. Ouverture du lundi ~~au~~ et ~~vendredi~~ de 9h à 11h30 ~~et samedi 9h à 11h~~

**Bibliothèque Tours-sur-Meymont :**
Tél. 04.73.40.02.72
Ouverture le mardi de 14H à 15H et le dimanche de 10H à 11H

**Ludothèque Tours-sur-Meymont :**
Prêt de jeux, ouvert à tous à la Bibliothèque le dimanche de 10H à 11H

**Permanences assurées dans locaux ancienne communauté communes Cunlhat :**
***travailleurs sociaux (assistantes sociales) de la circonscription d'Ambert** tous les mercredis matins de 8H45 à 12H30 sur rendez-vous au 04.73.82.55.20
***CPAM** tous les mercredis matins, sauf pendant les petites vacances, de 8H30 à 11H30 sans rendez-vous ou contacts assurés au 3646
***Mission locale d'Ambert** tous les seconds mardis matins sur rendez-vous au 04.73.82.05.88
***ADMR** tous les troisièmes mercredis du mois de 9H30 à 11H30 sans rendez-vous

***Relais Santé :** se renseigner auprès de la Maison de services au Public **MSAP** 8 Grande Rue, 63590 CUNLHAT au 04 73 72 39 40
msap.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr
Ouverture : mardi 9h-12h et 13h30-17h, mercredi 8h30-12h et 14h-17h, jeudi 9h-12h et 14h-17h, vendredi 9h-12h et 14h-17h

**Déchèterie de Cunlhat** Tél.04.73.72.31.88
**La prise de rendez-vous n'est plus obligatoire mais pas plus de 5 véhicules à la fois dans l'enceinte de la déchèterie**
Ouverture tous les matins de 8h30 à 12h et les après-midi de 13h30 à 17h30 (fermé dimanche, lundi et mercredi après-midi)

**Gendarmerie :** Tél. 04.73.68.40.14 - Permanence à St-Dier-d'Auvergne : mardi après-midi 14H à 18H

**Ostéopathe à Cunlhat**
Amélie JARROUX - Tél. 06.99.77.86.76

**Infirmières à Cunlhat**
Chloé RAICHVARG
Tél. 04.73.16.08.47 ou 06.58.10.43.19
Marie-Hélène ZANELLA-FAFOURNOUX
Tél. 04.73.72.31.97
Béatrice CHASTEL et Cécile MOSNIER
Tél. 04.73.72.28.82

**Kinésithérapeutes à Cunlhat**
Quentin CELLERIER - Dan DE AZEVEDO et Marc PECHON Tél. 04.73.72.42.62

**Médecins**
*à Cunlhat* :
Dr Corinne BOISARD et Bruno FOLLANFANT - Tél. 04.73.72.23.96
Dr Eric DUBOIS - Tél. 04.73.72.20.38
*à St Dier d'Auvergne* :
Dr Gilles BERLANDI - Tél. 04.73.70.81.87
*à Augerolles* :
Dr Véronique BERTRAND-JAROUSSE
Tél. 04.73.53.50.05

**Le week-end, composez le 15**

**Pharmacies**
*à Cunlhat :*
Maud SOUTRENON - Tél.
*à St Dier d'Auvergne* :
FOURIS et GACHON - Tél. 04.73.70.80.66
*à Olliergues* :
GAGNAIRE - Tél. 04.73.95.50.24
*à St Amant Roche Savine* :
ZIMMER - Tél. 04.73.95.70.38
*à Augerolles* :
PIEROTTI - Tél. 04.73.53.52.89

**SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et en situation de handicap)**
*à Cunlhat :*
4 Quartier Lamothe – Centre social
Tél. 04.73.72.70.08 - Fax : 04.73.72.29.71
e-mail : ssiadcunlhat@ehpadmillesourires.fr

**Taxis**
*à Tours sur Meymont* :
CHEVALEYRE TAXI -Tél. 06.25.69.59.36
MANU TAXI - Tél. 06.76.01.91.71
***Qui assurent les transports médicaux et mobi-plus***

*à Cunlhat :*
DELAYRE -Tél. 04.73.72.23.01 **qui fait également ambulance et bus des montagnes**

**APPELS D'URGENCE : SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17**